

Bruxelles, le 25 octobre 2021.

Monsieur Rudy Vandevoorde,  
Directeur Général,  
Quai de Willebroeck 33  
1000 BRUXELLES

**Concerne : Dépôt d'un préavis de grève pour toutes les prisons francophones .**

Monsieur le Directeur Général,

Conformément à l'arrêté royal du 19 novembre 2019 portant exécution des articles 15 et 16 de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire, la CSC dépose un préavis de grève pour tous les établissements pénitentiaires de la direction Sud du pays.

Points litigieux :

- Manque de personnel généralisé dans différentes fonctions
- Non-respect des engagements pris concernant la concertation sociale

Veillez croire, Monsieur le Directeur général, à nos sentiments distingués,

Pour la CSC

COUPIENNE Claudine  
Secrétaire permanente Justice